

il serait nécessaire de faire réimprimer et distribuer aux députés le bill ainsi modifié, afin qu'ils puissent se renseigner parfaitement sur sa teneur actuelle. Il nous reste encore quelques articles à adopter. Mercredi prochain, si les députés ont la chose pour agréable, nous serons en mesure, j'espère, de reprendre la délibération du bill, lorsqu'il aura été réimprimé. Je propose le renvoi de la suite de la discussion à une prochaine séance.

M. W. F. MACLEAN : Avant que le comité lève sa séance, je tiens à faire une observation. Pendant que nous consacrons de longues heures à l'étude de cet aspect de la question des chemins de fer, il est un autre côté du problème qu'il importerait d'examiner : je veux parler du grand nombre d'accidents qui arrivent tous les jours, au Canada et sur tout le continent américain. La chose est d'une telle gravité qu'elle s'impose aux plus vives préoccupations du Parlement. A mon avis, les grandes compagnies de chemins de fer, au Canada, consacrent trop d'attention à l'expansion de leurs réseaux, au lieu de s'occuper de faire une exploitation qui réponde aux vœux du public. Je profite de l'occasion pour appeler l'attention du Parlement sur cette question : vu qu'il vient encore de se produire un accident de chemin de fer, aujourd'hui même, presque aux portes de la capitale.

(Il est fait rapport de l'état de la question.)

La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.

Reprise de la Séance.

3e LECTURE.

Après délibération sommaire en comité général, de deux projets de loi d'intérêt privé :

Le 1er (n° 27), déposé par M. Lachance, concernant la Banque Nationale ;

Le 2e (n° 63), déposé par M. Parmelee, tendant à constituer en corporation la "Masonic Protective Association of Canada".

DISCUSSION DU BILL RELATIF A LA NORTHWESTERN TRUST COMPANY.

La Chambre passe à la discussion en comité général sur les articles du projet de loi (n° 31), déposé par M. M. S. McCarthy, tendant à constituer en corporation la "Northern Trust Company".

Sur le préambule.

M. W. F. MACLEAN : Est-ce une de ces compagnies fiduciaires régulières ?

L'hon. M. FIELDING : Oui, ces bills sont rédigés en conformité de la loi relative à ces compagnies fiduciaires.

M. W. F. MACLEAN : Figure-t-il dans ce bill un article prescrivant le dépôt d'un rapport annuel, au ministère, comme le ministre l'a promis, l'année dernière ?

L'hon. M. FIELDING : Oui, on nous transmet certains rapports.

M. W. F. MACLEAN : J'ai demandé la chose l'année dernière et alors le ministre n'était pas en mesure de nous dire s'il avait reçu quelques rapports de ce genre.

L'hon. M. FIELDING : Plus tard, j'ai fait le dépôt de ces rapports.

M. W. F. MACLEAN : Les rapports de ces compagnies de trust sont-ils sur le bureau de la Chambre ?

L'hon. M. FIELDING : Il y en a quelques-uns ; certaines compagnies, d'intérêt provincial nous transmettent leurs rapports et ces rapports figurent dans un des volumes du rapport sur les assurances. Oui, ce bill contient un article prescrivant le dépôt d'un rapport.

M. W. F. MACLEAN : Ces compagnies de trusts se multiplient si rapidement et ont un tel volume d'affaires à effectuer qu'il est temps de les soumettre au régime d'une loi générale.

Le ministre nous a promis qu'il y réfléchirait et présenterait à la Chambre une loi de portée générale définissant le genre de rapport que ces compagnies devraient transmettre au Gouvernement.

L'hon. M. FIELDING : Non, je n'ai pas promis cela ; j'ai dit que la question méritait étude. Ces compagnies ne sont pas aussi nombreuses que les compagnies d'assurance. Il importe d'examiner s'il ne serait pas utile d'adopter une loi générale. Ce bill est rédigé suivant la formule ordinaire et au fond il n'y aurait guère de différence ; c'est simple affaire de convenance.

DEPOT D'UN RAPPORT.

Rapport de l'auditeur général pour l'exercice terminé le 30 juin 1906, volume II, déposé par l'honorable M. Fielding.

SUITE DE LA DISCUSSION DES SUBSIDES.

Edifices publics (province de Québec)—Station de quarantaine de la Grosse Ile, et travaux réparateurs et réfections des édifices, \$12,000.

M. MONK : Quelle application fera-t-on de ce crédit ?

L'hon. M. FISHER (ministre intérimaire des Travaux publics : Il y a une foule de petites réparations à faire à l'église, aux hangars, aux étables, etc. Il ne s'agit que de minimes dépenses.

M. MONK : Quelles réparations fait-on à l'église ?